

III- RECOMMANDATIONS DU COMITE PREPARATOIRE DES ETATS GENERAUX

3.1- RECOMMANDATIONS GENERALES

- *Nécessité d'une réforme en profondeur dans tout le système éducatif et de recherche au Gabon ;*
- *Traitement de cette importante question de réforme globale dans les commissions à mettre en place au mois de janvier 2010 ;*
- *Politique de rigueur compétitive dans le recrutement et la formation des enseignants et chercheurs du système éducatif et de recherche gabonais ;*
- *Plan national des TICE dans le système éducatif et de recherche ;*
- *Politique gouvernementale de réduction progressive de l'écart existant entre les apprenants de l'enseignement général et ceux de l'enseignement technique et formation professionnelle;*
- *Dotation du Ministère de l'Education des locaux appropriés et fonctionnels dignes d'un Gabon émergent.*

3.2- RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX QUESTIONS DE PEDAGOGIE, RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE, INSERTION PROFESSIONNELLE ET STRUCTURES D'ACCUEIL

Le Comité Préparatoire des Etats Généraux, réuni du 10 au 23 décembre 2009, recommande ce qui suit :

- *Rénovation et création des infrastructures adaptées.*

3.2.1 - Dans l'Education Nationale et la Formation Professionnelle :

- *Mise en place d'un plan national de rénovation, de construction et d'équipement de nouvelles salles de classes ;*
- *Renforcement de la carte scolaire par la création de CES dans les zones à forte densité de population scolaire.*

3.2.2 - Dans l'Enseignement Supérieur :

- *Réalisation à moyen termes (6 ans) du projet de construction de trois (03) nouvelles universités à vocation technologique à Mouila, Oyem et Port-Gentil ;*
- *Rénovation et extension de l'existant dans toutes les universités et grandes écoles ;*
- *Construction d'une grande bibliothèque interuniversitaire et d'un centre culturel universitaire.*

3.2.3 - Dans le secteur de la Recherche :

- *Décloisonnement et rationalisation des activités de recherche ;*
- *Structuration des centres de recherche ;*
- *Vulgarisation à un rythme soutenu des résultats des recherches réalisées par les nationaux ;*
- *Prise en compte de ces recherches par les décideurs dans le cadre de la politique de la promotion de la recherche – développement et de l'encouragement des chercheurs gabonais ;*
- *Construction des maisons de la recherche en sciences exactes, humaines, sociales et en lettres.*

D'autres importantes recommandations ont été formulées :

- *Valorisation des ressources humaines ;*
- *Développement d'une capacité de pilotage au niveau du ministère dans l'ensemble du système éducatif et de la recherche ;*
- *Adaptation, diversification et professionnalisation de l'offre de formation dans l'ensemble du système ;*
- *Rénovation et reformation de la pédagogie dans les enseignements secondaire et supérieur ;*

Enfin,

- *introduction d'une démarche scientifique de qualité par : l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'enseignement au Gabon, l'achèvement du basculement au LMD, la mise en place des conditions de la mobilité.*

3.3- RECOMMANDATIONS RELATIVES AU STATUT ADMINISTRATIF ET SOCIAL DES SECTEURS EDUCATION NATIONALE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Comité Préparatoire des Etats Généraux, réuni du 10 au 23 décembre 2009, formule les recommandations dont les plus importantes sont les suivantes :

3.3.1 - Secteurs éducation nationale, enseignement supérieur, recherche scientifique et formation professionnelle :

- Recrutement des personnels enseignants et d'encadrement à partir du niveau Bac + 3 années au moins de formation professionnelle ;*
- décentralisation de la gestion des postes budgétaires ;*
- Répartition rationnelle des postes budgétaires (le poste doit être lié à la localité au moment du recrutement) ;*
- Mise en place de passerelles entre les différents niveaux de compétence en vue de rendre possible l'évolution du statut professionnel des agents, du pré-primaire jusqu'au supérieur ;*
- Insertion de la Prime d'Incitation à la Fonction Enseignante (PIFE) dans les salaires ;*
- Indexation régulière de la grille salariale au coût de la vie ;*

et enfin,

- Rétablissement du droit aux titres de transport-congés à l'ensemble des personnels de l'Education Nationale et leur famille.*

3.3.2 - Formation Professionnelle :

- Mise en place d'un statut particulier pour les agents de cette branche ;*
- Programmation de la répartition des postes budgétaires.*

3.3.3 - Enseignement Supérieur et Recherche :

- Réactualisation des statuts particuliers des enseignants de l'Enseignement Supérieur et des chercheurs pour tenir compte de l'évolution de l'environnement national et international ;*
- Amélioration du suivi et de la gestion des carrières ;*
- Mise en place d'une politique de sédentarisation pour les enseignants et chercheurs des universités de l'intérieur du pays ;*
- Harmonisation des voies existantes en matière d'avancement statutaire (CAMES, voie statutaire de la fonction publique et autres voies agréées au plan international), en renforçant les critères d'évaluation de la voie interne. Mise en place d'une structure crédible d'évaluation pouvant accueillir en son sein, des experts étrangers de haut rang scientifique. Mais, dans tous les cas, il s'agit principalement de privilégier l'avancement par la voie du CAMES ;*
- Mise en place de passerelles entre l'enseignement supérieur et la recherche ;*
- Intégration de la Prime d'Incitation à la Recherche (PIR) dans le solde de base ;*
- Révision de la grille salariale actuelle en grille salariale incitative à la fonction enseignante et à celle de chercheur.*

3.3.4 - Personnels ATOS :

- *Mise en place d'un cadre juridique adapté à la gestion spécifique de ces personnels ;*
- *Réduction des disparités dans les traitements salariaux ;*
- *Réexamen de la convention collective des travailleurs du secteur Enseignement Supérieur et Recherche.*

3.3.5 - Recherche Scientifique :

- *Réorganisation des statuts professionnels au sein du CENAREST ;*
- *Mise en place de passerelles entre l'enseignement supérieur et la recherche ;*
- *Mise en place d'une politique incitative à la fonction de chercheur et de lutte contre la fuite des cerveaux du secteur ;*
- *Réforme de la politique de gestion des chercheurs au sein des unités de recherche du CENAREST.*

3.3.6 - Statut social :

✓ Logement et transport des enseignants :

- *Mise en place d'une politique sociale volontariste d'accès à la propriété (logement) et à l'équipement (véhicule, ordinateur, et autres matériels) dans le secteur, en leur octroyant immédiatement après leur recrutement, des packs de crédits remboursables à long terme (20 ans au moins), afin de leur permettre de s'équiper et accomplir leur mission dans de meilleures conditions ;*
- *Amélioration les conditions de transport des autres catégories de personnels ayants-droits.*

✓ Couverture maladie :

- *Mise en place d'une politique de couverture sanitaire des agents et leur famille ;*
- *Incitation des agents à participer à leur propre protection sanitaire (création de mutuelles, etc.).*

✓ Gestion des retraités :

- *Amélioration de la politique de la préparation et de la gestion de la retraite ;*
- *Incitation à l'auto-organisation des personnels.*

✓ Organisation et fonctionnement des syndicats :

- *Révision de la réglementation du droit de grève.*

Par ailleurs, les aspects liés aux logements pour élèves et étudiants, à leurs allocations d'études, à l'éthique et à la discipline, enfin, aux activités sportives et culturelles ont également fait l'objet de fortes recommandations dont les détails sont contenus dans le rapport de la commission N°2 annexé à ce Rapport Général.

Quant au personnel ATOS, deux (02) recommandations ont été prises relatives aux conventions collectives et à leur droit à la protection sociale.

3.4- RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE ET FINANCIER DES SYSTEMES D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE

Le Comité Préparatoire des Etats Généraux, réuni du 10 au 23 décembre 2009, recommande ce qui suit :

- *Mise en place d'un Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche présidée par Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;*
- *Elaboration des textes au plan de la gouvernance administrative, financière et de la gestion des ressources humaines pour tenir compte de la nouvelle politique d'intégration du système d'éducation, de la formation et de recherche ;*
- *Prise en compte du concept « Ministère de l'Education, de la Formation et de recherche comme nouvelle dénomination du Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ;*
- *Institutionnalisation et généralisation des NTIC dans la gouvernance des institutions d'éducation, de la formation et de la recherche ;*
- *Tenue régulière des instances de contrôle de gestion et de fonctionnement des établissements d'enseignement et de recherche : conseils d'administration, conseils de gestion, conseils d'université ;*
- *Création des conseils d'administration dans les établissements secondaires et des conseils d'école dans les établissements primaires.*

En outre, le Comité, pour des problèmes d'orientation générale, a formulé des recommandations dites additionnelles. Les détails de ces dernières sont contenus dans chacun des rapports annexés à ce Rapport Général.

Enfin en ce qui concerne l'organisation des Etats Généraux, une fiche technique sera présentée au Ministre. Elle fera mention des suggestions relatives :

- *au nombre d'experts invités ;*
- *au chronogramme des activités jusqu'aux assises des Etats Généraux ;*
- *au Comité d'organisation ;*
- *au budget sollicité ;*
- *au choix d'un site de travail fonctionnel pour les membres des commissions mises en place dès janvier 2010 ;*
- *à la dotation aux membres de ces commissions des moyens matériels nécessaires à l'exercice de leurs charges ;*
- *à la possible variation du nombre de commissions en fonction des différentes phases du processus préparatoire : quatre (4) pour les débats et deux (2) pour les questions de programmation ;*
- *aux critères d'expertise et de disponibilité dans le choix des membres devant compléter lesdites commissions ;*
- *à la possibilité de répartition thématique desdites commissions selon le schéma suivant :*